



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ RECTORAL DU 20 MARS 2026 PORTANT DESIGNATION DU JURY ACADEMIQUE DU CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION - CNRD

SESSION 2025-2026

La Rectrice,

VU l'arrêté du 23 juin 2016 relatif au concours national de la résistance et de la déportation ;

VU le règlement du concours national de la résistance et de la déportation – année scolaire 2025-2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury académique du concours national de la résistance et de la déportation pour la session 2026 est composé comme suit :

Présidente :

Madame DEWAVRIN-FARRY Marilyne, IA-IPR d'histoire-géographie, référente Mémoire et Citoyenneté.

Membres du jury académique :

Madame BECHET- POTTIER Françoise, membre de comité du comité départemental du prix de la résistance et de la déportation de l'Allier et du Comité des 80 parlementaires du 10 juillet 1940 et des Passagers du Massilia ;

Monsieur BELLET Sébastien, professeur agrégé d'histoire-géographie ;

Monsieur DANCIE Jean-Marc, CPC/enseignant Clermont-Plaine ;

Monsieur DEMAZIERE Rolland, Président du comité départemental du prix de la résistance et de la déportation du Cantal ;

Madame MERLE Marie-Christine, professeure certifiée d'histoire-géographie ;

Monsieur OZIOL Eddy, professeur lettres histoire-géographie lycée polyvalent Pierre Joël Bonté ;

Monsieur BOURGOIGNON Jean, Vice-Président du comité CNRD du Cantal ;

Monsieur ROCHER Claude, professeur certifié d'histoire-géographie ;

Article 2 : Madame la Rectrice de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Signé

Virginie DUPONT